

DEUX MATINÉES

LES MÉDICAMENTS À BASE DE PLANTES EN EUROPE + LES PRODUITS FRONTIÈRES : ACQUÉRIR LES BONS RÉFLEXES

FORMATION
EN WEBINAR

Objectifs

- Valider ses acquis réglementaires concernant les médicaments à base de plantes et d'autres catégories de produits,
- Appréhender les contraintes,
- Etudier et expérimenter sur un ou plusieurs cas concrets,
- Questions/Réponses – Echange et débat sur le sujet.

Public concerné

→ Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de médicaments à base de plantes ou de produits frontières (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing)

Prérequis

→ Pas de prérequis particuliers pour la formation dans son ensemble, les bases sur la définition d'un médicament à base de plantes et d'un produit frontière seront reprises au début de la formation.

Une matinée : **Lundi 20 mars 2023**

« La réglementation des médicaments à base de plantes »

9h00

9h15 - 12h30

Connexion des participants / Présentations

Cadre réglementaire des médicaments à base de plantes

- Principaux textes
- Définitions
- Mise sur le marché
- Monographies

⇒ Quiz, exercices : valider ses acquis

Deux matinées : **Judi 23 mars & Vendredi 24 mars 2023**

« Les produits frontières »

9h00

9h15 - 12h30

Connexion des participants

Les clés essentielles à maîtriser

- Compléments alimentaires
- Dispositifs médicaux
- Aliments pour groupes spécifiques
- Cosmétiques

Produits frontières :

- Identifier le bon statut, orienter le développement, acquérir les bons réflexes
- Cas pratiques, logigramme

⇒ Quiz, exercices : valider ses acquis



FORMATION

« LA RÉGLEMENTATION DES MÉDICAMENTS À BASE DE PLANTES & LES PRODUITS FRONTIÈRES »

DEUX MATINÉES

**LES MÉDICAMENTS À BASE DE PLANTES EN EUROPE +
LES PRODUITS FRONTIÈRES :
ACQUÉRIR LES BONS RÉFLEXES**

FORMATION
EN WEBINAR

FORMATRICE

Elodie François



- Directrice Scientifique de Pharmanager Development
- Responsable du pôle scientifique – Aliments, Spécialités pharmaceutiques, Cosmétiques, Nutrition animale, Biocides
- Ingénieur Nutrition & Santé, spécialiste de la réglementation de la Nutrition animale



SCAN ME

MOYENS PÉDAGOGIQUES PENDANT LA FORMATION

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation sera présenté (PowerPoint qui sera également transmis en électronique), en alternant exposés et discussions avec la formatrice. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique en amont de la formation pour que l'utilisateur puisse l'imprimer ou le télécharger avant le début de la formation.

MODALITÉS DE SUIVI, D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Evaluation des acquis à compléter en fin de formation en ligne, attestation de suivi de formation.

DATE ET LIEU - 3 MATINÉES DE WEBINAR

- Lundi 20 mars (9h00-12h30) - « La réglementation des médicaments à base de plantes »
- Jeudi 23 et vendredi 24 mars (9h00-12h30) - « Les produits frontières »

TARIF PAR PERSONNE :

- Formation complète « **La réglementation des médicaments à base de plantes & Les produits frontières** » - (3 matinées) : 1000€ HT (TVA : 20 %, soit 1260 € TTC)
- La matinée du 20 mars « **La réglementation des médicaments à base de plantes** » : 350 € HT (TVA : 20 %, soit 420 € TTC)
- Les matinées du 23 et 24 mars « **Les produits frontières** » : 700 € HT (TVA : 20 %, soit 840 € TTC)

Pour vos demandes de prises en charge par votre Opérateur de Compétence (OPCO) Pharmanager Development possède un **numéro de déclaration d'activité : 5249 03216 49.**



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM



PHARMANAGER
development

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION
EN WEBINAR

Session : « La réglementation des médicaments à base de plantes & Les produits frontières » - WEBINAR (20, 23 et 24 mars de 9h00 à 12h30)

Nom de la société :

Nom du signataire :

N° TVA Intracommunautaire :

Participants

| | |
|--|--|
| NOM : PRÉNOM : Fonction : eMAIL : | <input type="checkbox"/> 3 matinées (20, 23 & 24 mars) = 1000 € HT <input type="checkbox"/> 1 matinée (20 mars) = 350 € HT <input type="checkbox"/> 2 matinées (23 & 24 mars) = 700 € HT |
| NOM : PRÉNOM : Fonction : eMAIL : | <input type="checkbox"/> 3 matinées (20, 23 & 24 mars) = 1000 € HT <input type="checkbox"/> 1 matinée (20 mars) = 350 € HT <input type="checkbox"/> 2 matinées (23 & 24 mars) = 700 € HT |
| NOM : PRÉNOM : Fonction : eMAIL : | <input type="checkbox"/> 3 matinées (20, 23 & 24 mars) = 1000 € HT <input type="checkbox"/> 1 matinée (20 mars) = 350 € HT <input type="checkbox"/> 2 matinées (23 & 24 mars) = 700 € HT |

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.

Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.



Attentes et objectifs individuels :

TOTAL : _____ € HT

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

IMPORTANT : Nos formations sont éligibles à la prise en charge par un OPCO. Cependant la facture sera établie et due par la société participante, en amont de la réalisation de la formation.

Nom et adresse de la société à facturer :

Date :

Signature :

